

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



PROJET DE POLITIQUE DE SÉLECTION PARACYCLISME 2025

ÉBAUCHE publiée le 20 janvier 2025 ; VERSION FINALE publiée le 7 février 2025

Examiné par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada et le Comité de haute performance.

Tous les programmes sont sujets à changement.



GÉNÉRALITÉS

Ce document présente les critères à utiliser pour la sélection de l'équipe canadienne pour les projets paracyclisme 2025.

Les critères sont organisés par section comme suit :

- Section A – CALENDRIER DU PROGRAMME
- Section B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Section C – ÉVÉNEMENTS PRIS EN CONSIDÉRATION POUR LA SÉLECTION
- Section D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES

Les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de la section B pour être pris en considération pour la sélection.

Les décisions de sélection sont fondées sur les critères spécifiques de la section D.

À moins d'indication exprimée dans les Critères de sélection spécifiques, les sélections sont assujetties aux Critères généraux de sélection qui se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

En cas de différences entre les versions anglaise et française de ces critères, la version anglaise prévaudra.

SECTION A – CALENDRIER DU PROGRAMME PARACYCLISME 2025

Dates du projet	Projet	Lieu
26 avril-19 mai	Coupes du monde route paracyclisme 1 et 2	Ostende & Bruges BEL Maniago ITA
21 août-1 septembre	Championnats du monde route paracyclisme	Ronse BEL
11-20 octobre	Championnats du monde piste paracyclisme	Rio de Janeiro BRA

SECTION B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Cyclisme Canada envisagera d'ajouter de nouveaux athlètes à la sélection une fois que tous les candidats qui ont satisfait aux critères de sélection auront été pris en considération.

Pour être admissible à la sélection de l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir participé aux plus récents Championnats canadiens paracyclisme ou avoir une exemption valide (voir la Politique de participation aux championnats canadiens sur le site Web du CC)
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date requise par les autorités consulaires du pays dans lequel l'événement a lieu.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes de CC et de l'UCI pour l'éligibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.
- Signer, soumettre et se conformer à l'entente de l'équipe nationale du CC.
- Avoir rempli toutes les exigences antidopage pertinentes de l'UCI, de l'AMA et du CCES et avoir une AUT valide pour tout médicament qui en nécessite un.
- Avoir signé le formulaire de consentement acceptant d'être lié par le Code de conduite universel pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir l'autorisation parentale de participer à des programmes d'entraînement et à des compétitions.



D'autres critères d'admissibilité peuvent être détaillés dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.

SECTION C – ÉVÉNEMENTS PRIS EN CONSIDÉRATION POUR LA SÉLECTION

Les décisions de sélection ne prendront en compte que le résultat des événements sur le calendrier de l'UCI, sauf indication contraire dans les critères. Aux fins de la présente politique, le Championnat canadien n'est pas considéré comme un événement de l'UCI et les résultats ne seront pris en compte que lorsque cela sera précisé.

Tous les résultats doivent être parmi la première moitié des participants, sauf indication contraire. Le nombre de participants est selon les résultats officiels sur le site web de l'UCI, y compris les athlètes répertoriés comme DNS, DNF et DSQ.

**SECTION D – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES**

Projet Coupes du monde route paracyclisme 1 et 2	
Dates du projet :	Du 26 avril au 19 mai
Dates et lieux du concours :	1-4 mai – Ostende & Bruges BEL 15-18 mai – Maniago ITA
Taille maximale de l'équipe :	10 athlètes Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la Politique générale de sélection.
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 15 février – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CSO et au DSHP, ou aux personnes désignées• 20 février – Décision de sélection finalisée ; CC informe les athlètes ; début de la période d'appel*• 28 février – Date limite d'appel * Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.
Comité de sélection :	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• CSO ou personne désignée• DSHP ou personne désignée
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes admissibles : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Les athlètes sélectionnés pour les Jeux paralympiques de Paris• Priorité 2 : Les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde route paracyclisme 2024• Priorité 3 : Les athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte (sans toutefois s'y limiter) de :<ul style="list-style-type: none">○ L'évaluation de la classification internationale de l'athlète○ L'exposition aux courses internationales pour les athlètes prometteurs qui ont été classés au niveau international pour la première fois au cours des 3 dernières années.○ La section B, clause 3 de la Politique générale de sélection. En cas d'égalité, les athlètes seront priorisés en fonction de leurs résultats aux Championnats du monde sur route 2024. S'il y a toujours égalité, les athlètes seront priorisés à la discrétion du comité d'entraîneurs. Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés en utilisant les mêmes critères.
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none">• Frais de vols et de bagages• Frais de projet de 2 200 \$ (100 \$/jour)* * Les frais du projet sont fondés sur la Politique sur les frais d'athlète de Cyclisme Canada et sont sujets à changement si le nombre de jours de projet est modifié. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.



Projet	
Championnats du monde route paracyclisme	
Dates du projet :	Du 21 août au 1 septembre
Dates et lieux du concours :	Du 28 au 31 août Ronse BEL
Taille maximale de l'équipe :	10 athlètes Le quota du Canada par classe de sport est déterminé par les règlements de l'UCI 9.2.070-9.2.071, et ne peut pas dépasser trois athlètes par classe sportive. Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la Politique générale de sélection.
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 17 juillet – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CSO et au DSHP, ou aux personnes désignées• 19 juillet – Sélection soumise au CHP• 21 juillet – Décision de sélection finalisée ; CC informe les athlètes ; début de la période d'appel*• 29 juillet – Date limite d'appel <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection :	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• CSO ou personne désignée• DSHP ou personne désignée• Comité de haute performance
Conditions préalables à la sélection :	Pour être pris en considération pour ce projet, les athlètes doivent avoir participé aux Championnats canadiens sur route 2025 ou avoir une exemption valide (voir la Politique de participation aux championnats canadiens sur le site Web du CC).
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes admissibles : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Les athlètes qui ont terminé parmi les 6 premiers et dans la première moitié des participants d'une Coupe du monde 2025.• Priorité 2 : Les athlètes qui ont terminé parmi les 8 premiers et dans la première moitié des participants d'une Coupe du monde 2025.• Priorité 3 : Les athlètes sélectionnés pour les Jeux paralympiques de Paris.• Priorité 4 : Athlètes sélectionnés à la discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section B, clause 3 de la politique générale de sélection. <p>En cas d'égalité, les athlètes seront priorisés en fonction de leurs résultats aux Championnats du monde sur route 2024. S'il y a toujours égalité, les athlètes seront priorisés à la discrétion du comité d'entraîneurs.</p> <p>Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés en utilisant les mêmes critères.</p>
Autofinancement :	Les athlètes sont responsables des coûts suivants : <ul style="list-style-type: none">• Frais de vols et de bagages• Frais de projet de 1 000 \$ (100 \$/jour)*



	<p>* Les frais du projet sont fondés sur la Politique sur les frais d'athlète de Cyclisme Canada et sont sujets à changement si le nombre de jours de projet est modifié. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p>
--	--

Projet	
Championnats du monde piste paracyclisme	
Dates du projet :	Du 11 au 20 octobre
Dates et lieux du concours :	Du 16 au 19 octobre
Taille maximale de l'équipe :	6 athlètes Le quota du Canada par classe est déterminé par les règlements 9.2.068-9.2.069 de l'UCI et ne peut pas dépasser deux athlètes par classe de sport. Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe conformément à l'article 5 de la Politique générale de sélection.
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 1 septembre – Le comité d'entraîneurs soumet des recommandations au CSO et au DSHP, ou aux personnes désignées• 3 septembre – Sélection soumise au CHP• 5 septembre – Décision de sélection finalisée ; CC informe les athlètes ; début de la période d'appel*• 13 septembre – Date limite d'appel <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit interjeter appel avant la date limite, sinon elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection :	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs de Cyclisme Canada (voir le site Web du CC) Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• CSO ou personne désignée• DSHP ou personne désignée• Comité de haute performance
Conditions préalables à la sélection :	Pour être pris en considération pour ce projet, les athlètes doivent avoir participé aux Championnats canadiens sur piste 2025 ou avoir une exemption valide (voir la Politique de participation aux championnats canadiens sur le site Web du CC) et doivent assister au camp de préparation (du 3 au 11 octobre, Bromont QC).
Critères de sélection :	Les sélections seront faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes admissibles : <ul style="list-style-type: none">• Priorité 1 : Athlètes sélectionnés pour les épreuves sur piste aux Jeux paralympiques de Paris.• Priorité 2 : Athlètes qui ont rencontré le standard de temps B* lors d'une épreuve chronométrée sur piste (poursuite individuelle ou c.l.m.) entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection.• Priorité 3 : Athlètes de développement qui ont rencontré le standard de temps D* lors d'une épreuve chronométrée sur piste (poursuite individuelle ou c.l.m.) entre le 1 janvier 2025 et la date de sélection. <p>En cas d'égalité, les athlètes seront priorisés en fonction de leurs résultats aux Championnats du monde sur piste 2024. S'il y a toujours égalité, les athlètes seront priorisés à la discrétion du comité d'entraîneurs.</p>



	<p>Un ou plusieurs remplaçants par catégorie peuvent être nommés en utilisant les mêmes critères.</p> <p>* Les standards de temps seront mis à jour pour refléter le changement de distance à 4 000 m pour la poursuite individuelle WC4-5 et à 1 000 m pour le contre-la-montre pour toutes les classes de WC. Entre-temps, les éléments suivants seront appliqués aux fins de sélection en 2025 : Les normes de temps A et B atteintes dans la poursuite individuelle sur 3 000 m et le contre-la-montre sur 500 m entre le 1 janvier 2024 et le 31 décembre 2024 seront reconnues. À partir du 1 février 2025, tout nouveau standard de temps doit être atteint dans la poursuite individuelle sur 4 000 m ou le contre-la-montre sur 1 000 m. Les standards de temps actuels se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.</p>
Autofinancement :	<p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais de vols et de bagages• Repas pendant le camp de préparation• Frais de camp de préparation de 400 \$: (50 \$/jour)*• Frais de projet de 900 \$ (100 \$/jour)* <p>* Les frais du projet sont fondés sur la Politique sur les frais d'athlète de Cyclisme Canada et sont sujets à changement si le nombre de jours de projet est modifié. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p>